



## FICHE D'INSCRIPTION

# Formation Construction Paille

cadre des règles professionnelles CP2012

Du 18 au 22 juillet 2022

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Tel : \_ \_ \_ \_ \_ Mobile : \_ \_ \_ \_ \_

Mail : .....

Statut :

- Artisan.e    Chef.fe d'entreprise    Salarié.e du bâtiment  
 Personne en reconversion  
 Demandeur.euse d'emploi  
    - N° demandeur.euse d'emploi:.....  
    - Région de rattachement à Pôle Emploi:.....  
 Particulier    Autre : .....

Métier : .....

- Avez-vous déjà des connaissances sur la construction paille ?

oui                       non

- Sont-elles :             moyennes     bonnes     très bonnes

-Avez-vous déjà utilisé les matériaux suivants dans la construction ?

Ossature bois :                       oui     non

Enduits à la chaux :                 oui     non

Enduit à la terre :                     oui     non

Paille dans la construction :       oui     non





- Avez-vous déjà pris connaissance de l'ouvrage sur les règles professionnelles de construction en paille ?

oui                       non



- Avez-vous des souhaits pour cette formation ?

.....  
.....  
.....  
.....

**Pour financer votre formation :** En fonction de votre situation, le coût pédagogique des modules de formation qui s'élève à **1285€** peut-être pris en charge dans le cadre de dispositifs (Plan de formation entreprise, dispositif Pôle Emploi...). Informez-vous auprès de votre employeur.se ou de votre conseiller.ère Pôle Emploi.

**Déroulement de la formation :**

- Les journées de formation commencent à 9h00 et se terminent le soir entre 17h00 et 18h00.
- Les repas et hébergements sont à votre charge.
- Pour les modules techniques, pensez à vous munir de vêtements et chaussures de chantier, casque. En fonction de la technique mise en œuvre, une liste de petit outillage vous sera transmise avant le début du stage.

**En cas d'annulation :**

- De notre part : ECLIS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation deux semaines avant le début de la session en cas de nombre de participants insuffisant.
- De votre part : Les désistements sont pris en compte 3 semaines avant le début du module. Passé ce délai, si le stagiaire n'est pas remplacé.e, les 30 % d'arrhes versées à la réservation seront encaissées (sauf cas de force majeure).

***Afin de confirmer votre réservation, merci de joindre un chèque (à l'ordre de la SCIC ECLIS) d'arrhes correspondant à 30% du montant total de la formation soit : 385€***

***Le solde sera à remettre en début de stage.***

Fait le ..... À ..... Signature :

**Questionnaire / Bulletin d'inscription et chèque d'arrhes à retourner à la SCIC ECLIS avant le ..... 202.....**

**À l'adresse suivante : SCIC ECLIS, 20 rue de la Violette, 22100 QUEVERT**